

Extrait du Gouvernement du Sénégal

<https://www.sec.gouv.sn/Concertation-nationale-sur-l,1405.html>

Rapport général - Concertation nationale sur l'avenir de l'Enseignement supérieur

- Actualités - Autres actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 11 avril 2013

Gouvernement du Sénégal



Le sous secteur de l'enseignement supérieur portera sa propre croissance, si le Sénégal parvient, en Afrique de l'Ouest, à construire un enseignement supérieur de qualité, a dit le Premier ministre Abdoul Mbaye à la clôture, mardi 09 avril 2013, de la Concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur (CNAES).

Les assises de l'Enseignement supérieur se sont tenues du 06 au 09 avril 2013.

Dans le rapport général produit par le comité de pilotage de la CNAES, 78 mesures sont édictées. Elles vont de la gouvernance à la recherche et innovation en passant par le financement, l'internationalisation et l'ouverture sur le marché de même que l'offre et la qualité. L'objectif est de réformer l'enseignement supérieur afin de l'inscrire dans une assurance qualité.

télécharger le Rapport général - Concertation nationale sur l'avenir de l'Enseignement supérieur



[Rapport général - Concertation nationale sur l'avenir de l'Enseignement supérieur](#) (PDF, 1.7 Mo)

L'intégralité des recommandations :

RECOMMANDATIONS

GOVERNANCE

PILOTAGE DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SENEGALAIS

1. Assurer la coordination avec les ministères chargés de l'Education

Compte tenu de la continuité entre l'enseignement moyen, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, il y a lieu d'assurer une coordination entre l'enseignement supérieur et les autres sous-secteurs de l'éducation que sont le moyen et le secondaire.

2. Mettre en place le CNESUP

La responsabilité du ministère a été mieux prise en compte par la création de l'ANAQ et de la DGES mais l'implication des différentes couches de la nation sénégalaise dans la marche du système n'est pas prise en charge. Ainsi, le Conseil National de l'Enseignement Supérieur (CNESUP) qui était proposé par le document national de stratégie n'a pas été mis en place. Cet organe devra être un organisme de concertation nationale permanente sur le fonctionnement et le devenir de l'Enseignement supérieur en lieu et place des « grandes messes décennales ».

3. Mettre en place une conférence des Recteurs et Directeurs d'EES

Pour une coordination du système et pour améliorer le fonctionnement des universités, il convient institutionnaliser la conférence des Recteurs et Directeurs d'EES publics.

4. Mettre en place le centre de mutualisation des universités prévu par le document de stratégie

La mutualisation encouragera la mise en place de services et d'applications partagés entre les institutions intervenant dans l'enseignement supérieur. Le Centre comprendra quatre unités ou services :

- une unité en charge du réseau qui assure l'interconnexion physique des institutions d'enseignement supérieur et la mutualisation des ressources informatiques ;
- une unité responsable du système d'information national permettant d'agréger les informations des systèmes d'information des institutions ;
- une unité en charge de la bibliothèque nationale virtuelle pour partager les ressources numériques ;
- une unité d'apprentissage libre et à distance pour le renforcement de capacité des acteurs (Enseignants et PATS) en mettant l'accent sur le virtuel.

5. Réformer la gouvernance des oeuvres universitaires

Concernant les dysfonctionnements notés dans la gestion des oeuvres sociales notamment le portage par le COUD, nous recommandons la réorganisation de la gestion des oeuvres sociales par la création d'un Centre National des Ruvres Universitaires avec des Centre régionaux dans toutes les universités.

6. Renforcer les outils de gouvernance du système

Le retard accusé au niveau du volet système d'information et du plan de communication du PGF-sup ainsi que l'absence d'un site internet de la DGES entraînent un problème de visibilité de la gouvernance du système. Il convient donc de diligenter l'interconnexion des universités et la mise en place d'un logiciel de gestion intégré qui couvre tout le système. Il convient également de produire un rapport national annuel sur l'enseignement supérieur.

7. Réaménager et pérenniser la carte universitaire en tenant compte des pôles de développement

- Lancer un programme spécial de rattrapage des infrastructures
Les universités sénégalaises, surtout celles nouvellement créées, souffrent d'un déficit criard d'infrastructures. Ainsi, les universités publiques de Thiès, de Bambey et de Ziguinchor, ouvertes en 2007 disposent de peu d'infrastructures pour faire chaque année à l'accueil de nouveaux bacheliers. On note ainsi une quasi absence d'amphithéâtres, de laboratoires, de bibliothèques de grande capacité, etc.
Nous recommandons ainsi d'accompagner la montée en puissance de ces nouvelles universités, de celles qui existaient déjà comme l'UCAD et l'UGB mais aussi de créer de nouvelles universités en tenant comptant des pôles de développement.

- Recruter un PER et un PATS de sorte à résorber le déficit (ANAQ)
Les universités connaissent un déficit important de personnel enseignant et de personnel administratif. Les nouvelles universités font recours à un nombre important de vacataires enseignant entraînant des difficultés dans le fonctionnement des cours.
Il ya lieu d'améliorer le taux d'encadrement en recourant à un important recrutement d'enseignants et de personnel administratif.

8. Garder l'UCAD en une seule entité et mettre en place un comité ad hoc chargé de proposer des solutions aux problèmes identifiés

- Tenir compte de la nécessaire montée en puissance des autres IES et de la carte universitaire mise à jour
- Consolider les acquis institutionnels (classement mondial des universités, Liste de Shanghai)

9. Réactualiser les textes régissant l'enseignement supérieur

Il y a lieu de mettre en place une commission qui doit examiner les textes régissant les personnels des universités pour prendre en compte les nouveaux enjeux de l'enjeu supérieur pour une performance dans l'atteinte des objectifs.

- Mettre à jour les textes relatifs à la gestion des statuts et carrières : PER (Loi 81-59)
- Mettre à jour les textes relatifs à la gestion des statuts et carrières : PATS (Textes réglementaires)
- Créer un cadre réglementaire et/ou légal pour les personnels enseignants du privé

10. Une gouvernance inclusive intégrant les préoccupations du genre

GOVERNANCE INSTITUTIONNELLE

11. Finaliser et adopter la loi cadre (à court terme) en tenant en compte des recommandations de la CNAES

La nécessité de faire face à de nouveaux défis et en conséquence d'innover dans la recherche de solutions, la complexité de la gestion universitaire et en conséquence l'importance de responsabiliser les universités face à leur devenir et enfin la difficulté de maintenir au sein du gouvernement des équipes capables de s'imposer au niveau de chacune des universités et, en même temps, de coordonner adéquatement le développement du réseau universitaire, tant public que privé, sont autant d'autres raisons de réviser le mode de gestion du système universitaire sénégalais par la loi-cadre qui est dans le circuit et qu'il convient de diligenter. Cette loi doit réaffirmer :

- l'harmonisation l'organisation et le fonctionnement des universités (Conseils académique, scientifique et administratif)
- la nomination du recteur, après élection par l'assemblée délibérante idoine, selon des modalités à définir
- la normalisation des capacités d'accueil
- l'harmonisation du régime des traitements, avantages, indemnités et pensions

12. Améliorer et harmoniser la gestion administrative et financière

- Moderniser l'organisation administrative, financière et comptable
- Mettre en place des procédures automatisées de préparation et d'exécution budgétaire.
- Formation du personnel chargé de la gestion (Recteurs, Doyens, Chefs de Département, PATS)

Le personnel enseignant dans les universités exerçant des responsabilités administratives, du Recteur au Chef de Département, gère leur structure sans au préalable avoir bénéficié de la moindre formation en management. Or, aujourd'hui, des structures comme l'Institut Panafricain de Gouvernance Universitaire (IPAGU), avec l'appui de l'Agence Universitaire de Francophonie (AUF), dispense des formations dans tous les domaines de gestion universitaire.

- Assurer une communication interne et externe adéquate
Les espaces universitaires manquent très souvent de supports de communication. Le personnel, les étudiants et les visiteurs perdent beaucoup de temps pour identifier un bureau.

13. Respecter l'obligation de reddition de comptes

En rapport avec la volonté de généralisation de politique de contractualisation avec les instituts d'enseignement supérieur (IES), la culture de reddition des comptes doit instaurer au sein des IES la production et la validation des rapports de performance.

14. Veiller à la transparence dans les recrutements

Le nouveau manuel de procédures qui est en cours d'élaboration veille à la systématisation des appels à candidature. En outre, Les procédures de recrutement du personnel enseignant et du personnel administratif devraient être améliorées pour plus d'efficacité et d'efficience.

- Systématiser les appels à candidature pour le recrutement du personnel administratif, technique et de service quelque soit son grade
- Lancer des appels à candidature avec diffusion dans la presse internationale pour le recrutement du personnel enseignant pour attirer les plus compétences, sans condition de nationalité
- Tendre vers la mise place de commissions de recrutement du personnel enseignant et du PATS pour plus de transparence

15. Instaurer une culture de la paix

- Mettre en place un comité de dialogue social et une structure de médiation
Beaucoup de conflits peuvent être évités dans les universités s'il y avait une véritable stratégie d'anticipation, de négociation et de règlement des différends.
- Créer une police universitaire
Les campus universitaires, surtout celui de l'UCAD, comptent une population estudiantine très élevée. Il s'y développe de plus en plus des phénomènes préjudiciables à la poursuite normale des cours ou même à une vie en société normale (tapages nocturnes, chants religieux intempestifs, agressions physiques ou verbales, etc.).
Les universités sénégalaises se caractérisent aussi par l'absence de règlement intérieur. On note ainsi des manquements à la discipline, des incivilités et autres comportements répréhensibles.
A cet effet, pour restaurer un sentiment de sécurité profitable à toute la communauté universitaire, il importe de créer une police universitaire de prévention.
- Former les étudiants en leadership et actualiser les textes régissant les amicales et les associations d'étudiants
Les représentants des étudiants méconnaissent très souvent les règles de fonctionnement de l'institution à laquelle ils appartiennent. Ainsi, les franchises universitaires, les règles régissant les marchés publics, la hiérarchie dans l'administration, etc. devraient leur être enseignées.
- Actualiser les textes sur les franchises universitaires
- Généraliser le vote électronique

Le choix des représentants des étudiants fait souvent l'objet de violence. Les élections constituent souvent des enjeux de positionnement au détriment de la seule défense de l'intérêt de l'institution. L'administration a souvent en face d'elle comme interlocuteurs des étudiants qui ne bénéficient d'aucune légitimité.

16. Séparer les campus social et académique (espace, gestion)

17. Instituer un comité de suivi de la mise en oeuvre des recommandations de la CNAES, avec une représentation paritaire : Etat, Université, Société civile.

FINANCEMENT

18. Augmenter la part des ressources publiques consacrées à l'enseignement supérieur (affectation de 1% supplémentaire de PIB au système éducatif).

Il est précisé que cette augmentation est progressive sur la période 2012 à 2017. Le scénario retenu propose une augmentation de l'ensemble des dépenses consacrées à l'éducation de 6% à 7% du PIB entre 2012 et 2017.

Globalement la proposition est jugée satisfaisante même si quelques intervenants jugent le niveau de cette augmentation insuffisante.

Une partie des contributeurs propose de créer une taxe spécifique sur l'enseignement supérieur. Cette proposition ne retient pas l'assentiment de tous les participants.

19. Appuyer le développement des établissements d'enseignement supérieurs privés pour tendre vers l'accueil de 50% des bacheliers en 2017.

20. Revoir la part de la CFCE affectée par le ministère de l'économie et des finances à la formation continue des entreprises, et introduire l'élargissement à l'enseignement supérieur. Mettre sur pied une commission paritaire pour l'administration de cette dotation.

21. Augmenter la contribution des bénéficiaires aux coûts de la formation

22. Proposition reformulée : Renforcement de l'autonomie financière des universités, intégration de toutes les ressources propres des universités dans les budgets annuels, gestion par l'ACP selon le régime financier des IES publiques.

23. Promouvoir des financements innovants

Procéder à l'audit des patrimoines des IES publiques en vue de leur valorisation.

Encourager les IES publiques à développer le Fund Raising et le financement par les fondations.

Affectation d'une quote-part des redevances télécom au financement des infrastructures sur une période de trois ans. Développer les activités génératrices de revenu. Valoriser les résultats de la recherche. Recommandation adoptée

24. Faire l'audit des bourses et réviser le système d'attribution des bourses d'excellence et des bourses sociales

Audit immédiat, résultats disponibles et application pour la rentrée universitaire de l'année académique 2013-2014. Procéder de même à l'audit de toutes les oeuvres sociales. L'audit devra statuer sur des mécanismes d'attribution des bourses, sur la révision de la commission d'attribution et proposer un mécanisme de sécurisation du paiement régulier et à date des bourses.

25. Engager l'Etat à poursuivre ses efforts d'investissement dans les infrastructures d'hébergement, encourager les initiatives privées et redéfinir les mécanismes d'attribution des logements, en restaurant les prérogatives de l'administration des oeuvres sociales.

26. Faire une étude économique des différentes options proposées pour la soutenabilité du financement de l'enseignement supérieur

27. Instaurer un système d'exploitation optimal des ressources des IES publiques

28. Assurer une gestion saine des fonctions de service

En préalable, réaliser immédiatement un audit de toutes les fonctions de service. Définir des mécanismes transparents de gestion saine.

29. Augmenter les droits d'inscription tout en accompagnant les plus démunis

Le principe d'une augmentation des droits d'inscription a fait l'objet d'un consensus profond. Cependant aucune des propositions chiffrées reçues n'a fait l'objet d'un consensus.

Aussi la CNAES propose d'instituer le plus rapidement possible une commission chargée de fixer de manière consensuelle le montant des droits d'inscription

30. Encourager les contrats de performance dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats au sein des IES publiques et des centres des oeuvres universitaires

31. Impliquer davantage les partenaires financiers et les collectivités locales dans le financement de l'enseignement supérieur

32. Evaluer au moins une fois tous les trois ans le coût d'une année-étudiant par filière de formation et par IES publiques, en précisant la typologie des dépenses.

33. Augmenter le budget de l'Etat consacré à la recherche pour le faire passer progressivement à 1% du PIB et ainsi se conformer aux engagements communautaires

INTERNATIONALISATION ET OUVERTURE SUR LE MARCHE

34. Promouvoir la mobilité des savoirs

- Réseaux des savoirs,
- Personnels d'enseignement et de recherche - PER -, Personnel administratif, technique et de service - PATS -
- Développer une coopération universitaire Sud- Sud.
- Nommer un Délégué National à la Mobilité Universitaire.

35. Promouvoir le Label "Etudier au Sénégal

- Promouvoir le multilinguisme au sein des établissements d'enseignement supérieur (généralisation de l'anglais, introduction des langues africaines et création de chaires d'enseignements pour ces langues)
- Créer des bourses d'excellence nationales pour encourager les jeunes à étudier au Sénégal, dans les meilleures conditions (développer les STEM)

36. Dynamiser le partenariat universités - entreprises .

- Créer des chaires de secteurs d'activité en relation avec les laboratoires du futur
- Actualiser la convention Etat - employeurs
- Organiser des Forums métiers à l'échelle nationale
- Initier des Doctoriales en relation avec le monde de l'entreprise
- Mettre en place un incubateur / centres de transfert technologiques dans chaque EES.

37. Promouvoir des formations professionnelles diplômantes de niveau cadre moyen

Valider des acquis de l'expérience - VAE - (dans les métiers techniques : agriculture, pisciculture, élevage, industries culturelles...)

38. Instituer au sein des EES l'éducation civique, l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement ainsi que les services à la communauté

39. Promouvoir des partenariats locaux, et en particulier avec les collectivités locales et les autres acteurs territoriaux

40. Accorder dans les programmes d'enseignement une place plus importante à la transmission et à l'acquisition des « Savoir - être »

41. Rendre obligatoires dans les curricula de formation les enseignements portant sur le développement personnel, la communication et les techniques de recherche d'emploi.

OFFRE ET QUALITE

Accès et carte universitaire

42. Redimensionner l'UCAD à sa capacité réelle. Maitriser les flux entrants, les transites et les sorties.

43. Délocaliser certaines structures de l'UCAD dans le cadre d'une restructuration géographique.

44. Renforcer la montée en puissance des universités actuelles.

45. Adopter une politique d'équité à l'accès à l'enseignement supérieur par rapport aux personnes en situation de handicap. Il s'agit de mettre en place un accompagnement technique et humain des handicapés et de tenir compte des infrastructures en créant dans chaque IES un bureau s'occupant spécifiquement des handicapés
46. Renforcer l'intégration des EPES dans le cadre d'une construction d'un système national d'enseignement supérieur.
47. Adopter un répertoire des formations et filières en assurant sa mise à jour et sa visibilité.
48. Mettre en place des procédures et mécanismes de prise en compte de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour renforcer les capacités et pour mieux prendre en compte la formation tout au long de la vie.
49. Renforcer l'utilisation des TIC (e-Learning) pour élargir l'accès à la formation.
50. Actualiser la carte universitaire. Installation d'au moins un ISEP par région en fonction des potentialités, des besoins des territoires et des priorités de l'Etat. Mettre en place le réseau des ISEP.

Offre de formation

51. Renforcer, harmoniser et accompagner la mise en place du LMD conformément aux textes réglementaires, qui prévoient des sorties intermédiaires pour respecter la spécificité des écoles d'ingénieurs.
52. Renforcer l'utilisation des TIC pour enrichir le mode d'enseignement en présentiel. Ceci passera par la finalisation et le renforcement des projets TIC en cours dans les différentes universités.
53. Créer les formations en rapport avec la politique nationale de développement, de la demande du secteur privé (Stratégie Nationale de Développement Economique, Stratégie de Croissance Accélérée).
54. Procéder au profilage des apprenants et accompagner le renforcement des STEM et de la formation professionnelle, dès les classes antérieures. Renforcer la pédagogie de l'enseignement des STEM. Intégrer l'enseignement des STEM par les langues nationales.
55. Renforcer la politique des langues, y compris dans les STEM.
56. Diversifier les niveaux de sortie par la mise en place d'école de formation des métiers et de lycées professionnels.
57. Implication des professionnels et des entreprises dans les processus de formation et ceci dès la définition des curricula. Une attention particulière à avoir, dans ce processus, pour les formations professionnelles.
58. Mieux prendre en compte l'enseignement arabo islamique dans l'offre de formation en adoptant un Baccalauréat national, selon des séries à déterminer, et en créant des instituts et/ou des filières pour ces élèves dans les IES.
59. Renforcer la capacité des BU et des centres de documentation : relever les dotations, moderniser les

équipements, renouvellement des collections, ressources électroniques.

60. Actualiser les conditions d'accès à la fonction publique par rapport à la réforme LMD

Qualité de la formation

61. Rendre opérationnel l'ANAQ-Sup en lui donnant les moyens matériels, humains, techniques et budgétaire nécessaire et de tenir compte de ses avis et recommandations relatifs à l'accréditation des diplômes et à l'habilitation des établissements.

62. Généraliser et accepter la culture l'évaluation continue.

63. Pérenniser la formation des enseignants à tous les niveaux du système.

RECHERCHE ET INNOVATION

64. Adopter une loi d'orientation de la recherche et de l'innovation

Cette loi est nécessaire à la construction d'un système national de recherche et d'innovation cohérent et efficace.

65. Créer un Conseil national de la recherche et de l'innovation

La définition de la stratégie nationale de la recherche et de l'innovation et sa mise en oeuvre nécessiteront de larges et régulières concertations avec toutes les parties prenantes de la recherche et de l'innovation. Ce cadre permanent de concertation serait le Conseil national de la Recherche et de l'Innovation.

66. Remplacer le Fonds d'impulsion de la recherche scientifique et technique (FIRST) par un Fonds national de la recherche et de l'innovation (FNRI).

Ce Fonds, jouissant d'une autonomie administrative et financière, doit être sous la tutelle technique du ministère chargé de la Recherche.

Il aura pour mission d'assurer le financement des projets de recherche, le transfert des connaissances et des technologies, la protection des brevets, l'incubation et l'amorçage d'entreprises innovantes, le capital risque, le partenariat entre les IESR et l'entreprise, les activités d'innovation des entreprises, le fonctionnement des incubateurs d'entreprises, l'équipement des laboratoires de recherche, la création et le fonctionnement de structures fédératives de recherche par les Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Ce Fonds mettra en place des programmes cadres auxquels des moyens financiers conséquents devront être alloués. Ses stratégies de financement seront fondées sur la contractualisation et la reddition de comptes.

67. Mettre en place un système approprié d'indicateurs de performance pour l'évaluation de la politique nationale de recherche et d'innovation

Les indicateurs de performance jouent un rôle de plus en plus important en matière d'évaluation et de suivi des performances des politiques de recherche et d'innovation. Ils sont l'expression concrète de l'atteinte des objectifs fixés en matière de qualité, d'efficacité et d'efficience de la recherche et de l'innovation.

Grâce à ces indicateurs, le gouvernement sera en mesure d'identifier les forces et les faiblesses du pays en matière de recherche et d'innovation et de dégager des perspectives de progrès.

68. Elaborer des plans stratégiques de la recherche et de l'innovation

Dans ces plans, le Gouvernement déclinera sa politique en matière de recherche et d'innovation, fixera les objectifs à atteindre et les moyens alloués ainsi que les indicateurs de performance lui permettant d'analyser les écarts par rapport aux objectifs fixés.

69. Mettre en place un statut d'enseignant-chercheur

Il est désormais nécessaire de mettre en place de nouveaux statuts des personnels d'enseignement et de recherche mieux adaptés aux exigences de la recherche et de l'innovation. Il s'agira notamment de réviser certaines dispositions de la loi 81-59 du 9 novembre 1981 et du décret n°89-909 du 5 août 1989 qui entravent la carrière des personnels d'enseignement et de recherche.

Pour ce qui est de l'IFAN Ch. A. Diop, les chercheurs doivent intégrer les écoles doctorales et être habilités à diriger des travaux. Dans cette perspective ses missions devraient être revues pour en faire un Centre d'excellence.

70. Renforcer les capacités de recherche et d'innovation du pays

De grands efforts sont faits pour développer les ressources humaines dans de nombreux secteurs de la science et de la technologie, mais des laboratoires capables de servir de cadres à l'expression de leurs compétences font souvent gravement défaut.

L'environnement matériel de travail du chercheur doit donc être considérablement amélioré pour permettre aux institutions de recruter les talents formés et de produire des connaissances de niveau international.

71. Optimiser le fonctionnement des Ecoles doctorales

Les Ecoles doctorales sont des dispositifs fédérateurs, de préférence interuniversitaires, qui ont pour mission la formation des doctorants. Elles adhèrent aux principes de la pluri et interdisciplinarité ainsi que de la mobilité. Elles organisent des activités pédagogiques et de recherche, préparent l'insertion professionnelle ou l'auto-emploi des doctorants. Des inscriptions budgétaires effectives sont nécessaires à l'amélioration du fonctionnement et de l'équipement de ces écoles doctorales.

L'application de cette recommandation tiendra compte des spécificités des établissements.

72. Mettre en place un statut de Professeur Emérite

Le nombre insuffisant et le départ massif en retraite de professeurs de rang A habilités à assurer l'encadrement des

doctorants, compromettent fortement la qualité de cet encadrement. Il est donc nécessaire de créer un statut du Professeur Emérite. Le Professeur émérite participera activement à l'encadrement des doctorants et à l'animation de séminaires doctoraux.

73. Renforcer les ressources documentaires et les capacités d'accueil des bibliothèques.

Il s'agit d'assurer la qualité de la documentation et de faciliter aux chercheurs et aux étudiants l'accès à l'information scientifique. Pour atteindre cet objectif il faut rendre fonctionnel le Service commun de la documentation, renforcer les capacités d'accueil des bibliothèques universitaires ; renforcer les capacités éditoriales et de publication des Services des Presses Universitaires. Il s'agit également de créer dans chaque IES une structure de conservation de sauvegarde et de traitement des archives.

74. Renforcer les ressources humaines en techniciens supérieurs

Une recherche compétitive repose en grande partie sur la qualité des ingénieurs, des techniciens et des administratifs. La requalification des emplois vacants permettra, en partie, d'augmenter le ratio des personnels qualifiés capables d'appuyer une recherche de qualité et de gérer efficacement la maintenance des équipements

75. Elargir les attributions de l'ANAQ-Sup à l'évaluation de la recherche et de l'innovation

Les performances et l'efficacité des dispositifs nationaux de recherche et d'innovation doivent être évaluées. L'évaluation est fondamentale car elle a des effets positifs sur la qualité et les orientations de la recherche et de l'innovation. Il faut promouvoir une véritable culture de l'évaluation.

76. Créer des cadres de partenariat public-privé en faveur de l'innovation et de la recherche

Le rapprochement des Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR), des organismes de recherche, des entreprises, des institutions publiques et privées ainsi que les collectivités locales est essentiel car il permet de développer la recherche partenariale et favorise l'innovation ainsi que la création d'un tissu de relations influençant les choix de recherche et les perspectives industrielles.

Il s'agira également d'une part, de veiller à l'application effective des textes en vigueur portant sur l'appui à la recherche et à l'innovation ; d'autre part, d'appuyer la politique de financement de la Recherche & de l'Innovation par les entreprises à travers des incitations fiscales.

77. Intensifier la coopération scientifique nationale, régionale et internationale

L'intensification de la coopération scientifique et technologique est un enjeu essentiel car la coopération scientifique nationale, régionale et internationale est un vecteur d'échange de connaissances et d'enrichissement des chercheurs.

Dans cette perspective, une attention particulière sera accordée aux compétences de la diaspora, des sociétés savantes et des académies.

78. Travailler à la création de Réseaux Africains pour le Développement des Sciences, Technologies et Innovations (RADSTI)

Il s'agit d'apporter aux réseaux parlementaires ou d'élus locaux africains l'expertise scientifique et technique nécessaire à la formulation de politiques d'intégration africaine dans le domaine des sciences, de la technique.